

COMMENT L'ESPRIT VINT À L'HOMME OU L'AVENTURE DE LA LIBERTÉ

D'abord, je voudrais remercier bien vivement tous ceux qui ont organisé cette rencontre, M. le Recteur de l'Université du Québec à Montréal, M. Denis Dion, Directeur des Éditions aux Presses de l'Université Laval et mon amie Josiane Boulad-Ayoub, Professeur à l'U.Q.A.M. et titulaire de la chaire U.N.E.S.C.O. de Philosophie. Josiane Boulad-Ayoub a bien voulu accueillir mon dernier livre *Comment l'esprit vint à l'homme ou l'aventure de la liberté* dans la nouvelle collection qu'elle dirige, *Mercure du Nord*, aux Presses de l'Université Laval. Elle l'a présenté à M. Denis Dion qui l'a accepté. À tous, je dis un grand merci.

Et je les remercie aussi bien vivement de m'avoir associée à l'hommage rendu à Raymond Klibansky que j'ai connu à Jérusalem en 1965, lors d'un colloque de l'Institut International de Philosophie consacré à *La compréhension de l'histoire*, et qui m'a reçue si sympathiquement chez lui quand je suis venue pour la première fois à Montréal en 1996, à l'occasion d'un colloque organisé par le Professeur Lucas Sosoë. C'est une grande joie pour moi de me retrouver ici avec vous.

Pourquoi ai-je écrit ce livre ? Quels problèmes m'y ont poussée et quels autres m'a-t-il posés au cours de sa rédaction ?

À mon sens, vivre dans une société d'abondance, celle du monde occidental, est une chance, à la condition, il va sans dire, d'aider ceux qui n'ont rien, ou si peu, à y parvenir eux aussi. Encore ne faut-il pas oublier de réfléchir aux valeurs qui sont aujourd'hui les nôtres. Les principes qui guidaient la vie et la conduite des générations passées sont fortement mis en cause, ils ont vacillé, nos repères ont disparu — à moins que l'on accepte sans discussion la référence quasi-constante au désir et au plaisir, omniprésente dans les livres, les revues, les films, la publicité, les affiches sur les murs, etc. L'acceptation sans réserve, comme la condamnation sans appel des mœurs et des comportements actuels cachent peut-être plus la recherche d'un sens qui essaye de se dégager qu'elles ne l'aident à émerger.

J'ai donc pensé qu'il fallait commencer par analyser le désir, commun à l'homme et à l'animal, celui qui permet l'engendrement des générations et concerne, en chaque espèce, à la fois l'individu, sa relation, même fugace, à un autre individu différemment sexué, et leur descendance éventuelle. On peut alors faire l'hypothèse qu'on a des chances de trouver, non dans le désir lui-même, mais à son sujet, un signe universel, dont la spécificité pourrait être à l'origine de la morale. Or on sait que le désir humain se heurte d'abord à *l'interdit de l'inceste* qui n'est pas un simple évitement, comme cela arrive chez l'animal, mais une défense, pour les parents, de s'unir à leurs enfants et réciproquement.

Pourquoi cet interdit et en quoi peut-il être le fondement de la morale ?

Si l'on constate, avec Lévi-Strauss, qu'aucune société humaine n'existe sans le connaître, on peut penser qu'il est le moyen de *l'humanisation* d'une espèce animale, au développement neurophysiologique très complexe, mais qui, sans l'interdit, serait restée animale. Nous serions sans doute des super-singes, mais pas des hommes. Nous n'aurions atteint que *l'hominisation*, pas *l'humanisation*.

L'interdit se serait donc manifesté dans une espèce qui possédait les moyens biologiques de la conscience, du langage et de la raison, mais qui ne s'en servait guère plus que les espèces les plus proches d'elle. Toute espèce animale obéit à la loi naturelle « la plus inviolable », selon Rousseau, c'est-à-dire *la loi du plus fort*. À ce niveau, il ne peut être question de parler de comportement moral : le désir du plus fort s'impose, en même temps que s'impose, dans la multiplicité de nos désirs individuels, celui qui est momentanément le plus fort.

Or, l'interdit de l'inceste inaugure une conduite qui permet à chaque homme, à chaque femme de renoncer, d'abord devant ses enfants, à être le plus fort, de se faire libre du déterminisme aveugle du désir. Tandis que les autres espèces restent simplement animales, sans que *bien et mal* les concernent, l'espèce humaine, tout en gardant une réalité animale incontestable, a été capable de la dépasser grâce à un interdit, fondateur de son humanité. Elle se reconnaît le devoir de ne pas rester simplement animale.

Et comme il n'est pas naturel de renoncer à la force d'un désir, l'interdit ne peut venir ni de la nature ni d'un homme, puisqu'il est générateur de l'humain. S'il ne s'impose pas comme une loi de la nature, il est juste de reprendre à Lévi-Strauss le terme de *mystère*, mais sans doute pouvons-nous tenter de pousser l'analyse de l'interdit et des conséquences qu'il implique dans une autre direction que celle de l'anthropologie.

L'interdit porte sur un désir sexuel bien défini : celui du parent à l'égard de son enfant et réciproquement. En tant que tel, le désir qui s'adresse aux autres n'est pas interdit, pas plus que le plaisir dont l'analyse montre que, s'il est caractérisé par un enfermement en soi, il est aussi arrachement à soi, déprise de soi qui laisse en quelque sorte la place pour l'autre. Mais l'autre ne sera identifié et reconnu dans sa valeur qu'après le choc créé par l'interdit.

C'est alors que les problèmes les plus difficiles n'ont pas manqué d'apparaître :

- I. Comment peut-on comprendre un interdit, lui obéir ou même le transgresser, si le langage et la raison ne sont pas développés ?
- II. Si l'interdit s'était génétiquement imposé, comment pourrait-on dire de lui qu'il est à l'origine de l'humanisation d'une espèce, certes bien plus complexe biologiquement que les autres, mais qui demeurerait animale, puisque, étant déterminée, elle ne serait pas libre ?
- III. Enfin, d'où vient cet interdit ? Doit-on se contenter de dire que son origine n'est ni la nature, ni l'homme (puisque'il est censé générer l'homme) ou faut-il admettre une cause première dont il serait la manifestation ? En croyant pouvoir le démontrer, on tomberait dans les paralogismes que Kant dénonce à juste titre.

I. Le choc de l'interdit, c'est l'inhibition, incompréhensible puisque la raison n'est pas encore développée ; inhibition d'un mouvement, le mouvement de l'un vers l'autre au moment où le désir de l'un et celui de l'autre cherchent leur satisfaction. C'est un arrêt, un étonnement, une douleur. Entre le désir et sa satisfaction s'instaure une distance, un espace, libre de mouvement possessif, où se vit un malaise, une interrogation encore informulée.

La conscience de soi s'éveille sous l'effet du traumatisme inédit, ressenti par l'un et par l'autre, mais aussi la conscience de l'autre qui existe désormais à distance du plaisir escompté. C'est l'intervalle ainsi créé entre un désir et sa satisfaction qui libère l'animal de l'enfermement dans sa pulsion et le pousse à créer à son tour une communication, un langage, un échange avec l'autre, pour tenter de comprendre et de sortir du déséquilibre dans lequel il se trouve plongé.

L'interdit de l'inceste apparaît ainsi à l'origine, non de la construction du langage et de l'efficacité de la raison, mais de l'espace, libre du despotisme du mouvement instinctif, nécessaire à leur émergence et à leur développement. Ainsi se manifeste la première forme de la liberté en chacun de nous. Elle est fondamentale.

C'est elle qui permet à chacun des deux animaux humains de se tourner vers un *ailleurs* où l'acte sera possible. Ce qui ne va pas sans appréhension, car un à venir s'ébauche, dont on ignore ce qu'il sera. On ne comprend l'interdit que lentement, au fur et à mesure de l'éveil de la conscience, du langage et de la raison. Mais l'ébranlement de tout l'être dû au choc de l'interdit constitue un puissant facteur de développement.

II. L'interdit n'est donc pas, à proprement parler, imposé. Il n'est pas non plus seulement proposé : il y a quelque chose à *faire*, mais qu'on peut ne pas faire. On peut transgresser l'interdit. En d'autres termes, il est une tentative d'intelligibilité, au-delà du chaos des sensations.

Compris et respecté, il libère l'enfant de ses parents, il l'ouvre à sa liberté. Et il libère aussi les parents de leurs enfants, en ce sens que la liberté de ces derniers est acceptée. D'autre part, il permet de distinguer les générations.

Parce qu'il touche à l'engendrement des générations, on comprend que l'interdit soit adressé principalement à l'union de l'homme et de la femme. Sans cette union hors de la relation parents-enfants, il n'y aurait pas de générations possibles. L'égalité de l'homme et de la femme se fonde dans cet interdit et, par la suite, quand la prise de conscience de l'autre s'élargit, tout le système de l'égalité se construit : celle des parents et des enfants, des frères et des sœurs (frappés eux aussi par l'interdit en raison de leur proximité par rapport aux parents. Leur altérité n'est pas suffisante pour que l'interdit ne s'applique pas aussi à eux). Ensuite, de proche en proche, s'élabore l'égalité avec le prochain, puis avec le lointain, l'inconnu, quels que soient sa couleur, son sexe et même ses aptitudes, car ce ne sont pas les aptitudes qui donnent à quiconque sa valeur morale. Elles peuvent l'aider à la conquérir, elles peuvent aussi jeter en travers de sa route l'obstacle le plus difficile à franchir : l'orgueil.

À partir de l'interdit de l'inceste, grâce à l'engendrement des générations, le temps commence pour l'homme, le temps de l'histoire personnelle de chacun, mais aussi le temps de l'œuvre, le temps de l'histoire des hommes. L'homme est ce qu'il devient et il devient ce qu'il fait. Alors qu'il était simplement naturel, comme un animal, il se transforme en un être culturel, c'est-à-dire d'abord en un sujet moral, un sujet de devoirs et de droits, en devenir à travers le temps de ses œuvres et des œuvres des autres.

Tirons rapidement les conséquences de ce qui précède :

1. L'interdit de l'inceste donne à l'impératif moral un contenu universel : universellement, en effet, et nécessairement, chacun doit détourner son désir, quelle que soit sa violence, de son ou de ses enfants. Ainsi chacun se libère-t-il de la nature et donne-t-il à ses enfants le moyen de s'en libérer.

Notons que l'interdit contient une obligation plus vaste que celle qui concerne l'union sexuelle. Désormais, les parents ont le devoir de ne plus vivre à *la place* de leurs enfants. L'éducation est *éducation à la liberté*.

2. La famille, parce qu'elle devient inévitablement une institution, présente la double face du dieu Janus. La face d'ombre la plus opaque est l'inceste physique, mais refuser de laisser son enfant vivre de sa vie propre, c'est aussi le déshumaniser. L'ombre n'est pas beaucoup moins épaisse. L'enfant, pour parvenir à l'humanisation, aura un combat rude à mener. Mais il le doit. Chacun, quelle que soit la valeur humaine de ses parents, doit aussi conquérir son humanité. Aussi le *courage* qui, contrairement à la tradition, est la première vertu, doit-il avoir pour alliée l'idée que l'existence doit prendre un sens : son sens n'est pas donné d'avance, il est à faire advenir. C'est le prix à payer pour la *liberté*.

Nous avons à répondre de nos actes, nous en avons la *responsabilité*. C'est pourquoi il n'y a pas de vie véritablement humaine sans engagement et sans risque.

3. Un certain nombre de problèmes liés à la bioéthique s'éclairent, eux aussi, à partir de la fécondité inhérente à l'interdit de l'inceste. C'est lui qui fonde le respect de l'autre et, en particulier, le moyen précieux que sont les *Droits de l'homme*.

III. Quant au dernier point concernant l'origine de l'interdit, nous l'avons laissé sans réponse, parce que nous n'en avons pas et, sans doute, ne pouvons-nous pas en fonder une. Cependant des voies s'ouvrent à la réflexion.

Nous nous demandions : d'où vient l'interdit ? Nous avons répondu négativement : ni de la nature, ni de l'homme. Sans nous permettre de rien inférer qui ne soit dans la logique de l'hypothèse, on peut dire que l'interdit qui concerne l'homme et qui l'appelle à dépasser sa nature instinctive est transcendant à lui.

Par l'interdit, l'humanité, d'animale qu'elle était, en se faisant libre, a transformé sa nature purement animale en liberté, que l'on peut dire *spirituelle* par rapport au faisceau d'instincts qui déterminaient chacun. L'interdit est donc, dans sa transcendance, *esprit*. Mais on ne peut guère en dire plus, sinon qu'il appelle l'homme, comme s'il le lui confiait, à un projet qu'il devrait réaliser librement à travers sa double histoire, celle de l'individu et celle de la communauté humaine.

De ce projet non plus on ne peut ni donner une définition dogmatique ni fixer les étapes : car il serait alors déterminé.

Cependant, à travers le temps d'une vie, à travers le temps des générations, s'élabore, en dépit des régressions et des cassures, une unité des habitants de la terre, dont la négation est la guerre, l'horrible caricature la massification dans l'esclavage des totalitarismes, et la réalité, l'espérance, seulement l'espérance de l'amour universel. La seule image à laquelle nous puissions nous référer, nous est donnée depuis le commencement de l'humanisation : c'est l'unité bipolaire de l'homme et de la femme, construisant un amour qui peut arriver à vaincre les périls, à se constituer en œuvre, quand l'un et l'autre édifient ensemble le langage de l'échange et de l'accord. Encore a-t-il fallu accepter le détachement de l'animalité et la peur de mourir, puisque nous vivons dans le temps, avant même de se savoir mortels.

Il reste en effet à chacun de nous le détachement le plus redoutable à accomplir. La douleur et la peur le précèdent et l'accompagnent, même si nous ne nous l'avouons pas. L'interdit de l'inceste nous a engagés dans le passage qui nous a conduits de l'animalité à l'humanité, à la liberté, à la reconnaissance de l'égalité, au projet d'aimer tout homme, parce que, dans son altérité, chacun est le même que nous.

Le détachement ultime qui nous attend dans la mort nous engage-t-il à un autre passage vers la réalisation accomplie de l'unité et de l'amour ? Nous n'en avons aucune certitude, mais, comme le disait déjà Socrate, c'est une belle espérance.

Janine Chanteur,
professeur émérite de philosophie morale et politique- La Sorbonne-ParisIV
8 décembre 2000